

LE PROJET DE

L'UDF d'aujourd'hui

Nicolas Sarkozy a présenté mardi 20 octobre à Saint-Dizier les principaux points de la réforme de l'organisation territoriale qui sera débattue en début d'année prochaine au Parlement :

- **création de conseillers territoriaux**, communs à la région et au département. 80% seront élus au scrutin majoritaire à 1 tour au niveau de nouvelles circonscriptions équilibrées quant à leur population, 20% à la proportionnelle. Il en résulte une réduction de 6000 conseillers généraux ou régionaux à 3000 conseillers territoriaux.
- **création de la métropole**, établissement public de coopération intercommunale aux compétences élargies destiné aux agglomérations de + 450 000 h.
- **élection au suffrage universel direct des élus communautaires** sur les listes des élections municipales, dès 2014.
- **fixer dans la loi le nombre et la répartition des sièges entre les communes** au sein des conseils communautaires.
- **extension des compétences des communautés et généralisation à toutes les communes de l'intercommunalité.**
- **clarification des compétences des collectivités départementales et régionales par spécialisation**, l'Etat et la commune conservant seuls la compétence générale (loi spécifique).
- **encadrement des cofinancements, simplification des procédures de fusion (« commune nouvelle » divisée en « communes déléguées)**, réduction du nombre des syndicats intercommunaux et mixtes, suppression des « pays », mutualisation des compétences et moyens des villes non limitrophes (statut de métropole multipolaire).

L'objectif de la réforme

- **Préserver et favoriser le dynamisme de nos territoires urbains et ruraux.**
- **Redonner lisibilité, efficacité et donc popularité à la décentralisation en mettant fin à la complexité du « mille-feuille administratif local » et en démocratisant les intercommunalités.**
- **Donner de la lisibilité, limiter les dépenses publiques inutiles.**

Pour le Nouveau Centre, les quatre conditions du succès de la réforme territoriale :

- **Le respect de l'équilibre des territoires entre zones urbaines et zones rurales** par l'émergence de nouveaux modèles d'organisation aussi bien pour le développement de métropoles de taille européenne que pour l'émergence de bassins de vie ruraux dynamiques.
- **L'autonomie fiscale des collectivités territoriales** : spécialisation des ressources par collectivité pour plus de liberté et plus de responsabilisation de la dépense locale.
- **La simplification des structures et des compétences** : formation de 2 blocs, l'un à compétences spécialisées (Région-département), l'autre à compétences générales (métropole ou communauté d'agglo. - commune)
- **Le pluralisme des opinions politiques** : mise en place d'un mode de scrutin qui garantisse la diversité des expressions politiques. Le Nouveau centre est favorable à un scrutin mixte, moitié proportionnel, moitié majoritaire.

C'est au cœur des territoires que se dessine la France de l'après- crise, une France d'innovations et de solidarités.